

Compte-rendu de réunion

Objet : Commission Régionale Forêt Bois - Février 2022

Date : 11/02/2022

Lieu : Site de Météo-France, Le Chaudron, Saint-Denis

Service pilote : STEF, Mission Forêt

Étaient présents (ou représentés) :

Organisme	Membre	Nom
<i>Membres de la CRFB</i>		
Préfecture	Le Préfet, représenté par le Directeur de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt, M. Pascal Augier,	M. Pascal AUGIER
Région	le vice-président du Conseil régional, représentant la Présidente du Conseil régional, Mme Huguette Bello,	M. Jean-Pierre CHABRIAT
DAAF	le Directeur de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt à La Réunion,	M. Pascal AUGIER
DEAL	un représentant du Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement compétent en matière d'environnement,	M. Emmanuel BRAUN
DEAL	un représentant du Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement compétent en matière de construction,	M. Janis GLAMPORT
Région	un second représentant du Conseil régional,	Représenté par M. CHABRIAT
ONF	le responsable du Pôle Aménagement, représentant le Directeur régional de l'Office national des forêts pour la Réunion et Mayotte, M. Sylvain Leonard,	M. Jean PREVOST
ADEME	le représentant du délégué régional de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise et de l'énergie,	Mme Sophie POUTHIER
CHAMBRAGRI	Le représentant du Président de la Chambre d'agriculture de la Réunion, M. Frédéric VIENNE ou son suppléant désigné,	Stéphane HOARAU
CDMA	le suppléant à la CRFB du Président de la Chambre des métiers et de l'artisanat de la Réunion, M. Bernard PICARDO,	M. Lilian RINGUIN-VELLEYEN
SPFS	le Président du Syndicat des propriétaires forestiers et sylviculteurs de la Réunion,	M. Bernard DE PALMAS
SPFS	le représentant du Syndicat des propriétaires forestiers et sylviculteurs de la Réunion,	M. Emmanuel HUET
T2B974	le directeur de l'entreprise de travaux forestiers T2B974,	M Ludovic ROBERT
Expert forestier	Le responsable du Pôle Aménagement, représentant le responsable du Service Forêt et Milieux Naturels de l'ONF à la Réunion, M. Florent INGRASSIA, en tant qu'expert forestier,	M. Jean PREVOST
UHPR	Le représentant du Président de l'union des horticulteurs et pépiniéristes de la Réunion,	M. Olivier DEHARBES

SDB	le directeur de l'entreprise Sciages de Bourbon,	M. Christophe de PALMAS
ALBIOMA	Le responsable des approvisionnements biomasse, représentant le Directeur de la société ALBIOMA, M. Pascal Langeron,	M. Benjamin COUSIN
ONF	la représentante des salariés du secteur des professions du bois,	Mme Marie-Sabine SAUTRON
SREPEN	la représentante de la Société réunionnaise pour l'étude et la protection des espaces naturels, représentant la Présidente, Mme Bernadette Ardon,	Mme Martine DUGAIN
PNR	le directeur-adjoint du Parc national de la Réunion, représentant le Président, M. Eric Ferrère.	M. Paul FERRAND
<i>Personnalités qualifiées</i>		
Personnalité qualifiée	Le secrétaire général des Hauts,	M. Bruno OUDARD
Personnalité qualifiée	la société publique locale Horizon Réunion,	M. Tom ALLIGNET
<i>Autres participants</i>		
Région	Direction de l'environnement et de l'énergie	M. Yoland RAMSAMY
ALBIOMA	Chargée de mission environnement	Mme Nelly NOEL
Département	Chef de la cellule préservation des forêts	M. Nicolas PAYET
CMA	DGA	M. Alcay MOUROUVAYE
Département	la directrice du Tourisme et des Espaces Naturels du Département,	Mme Mathilda ZEGANADIN
CMAR	Chargé de mission bois	M. Tom BOURGAUT
BOIDKER	le dirigeant de l'entreprise BOIDKER Projections, consultant environnement et forêt,	M. Bruno NAVEZ
DAAF	la cheffe du service Territoires Environnement et Forêt,	Mme Marie KIENTZ
DAAF	le responsable de la mission Forêt,	M. Bruno DESVALOGNE
DAAF	le chargé de mission Forêt,	M. Thibaud LEGAL

Rappel de l'ordre du jour

La Commission Régionale de la Forêt et du Bois se réunit annuellement pour suivre la réalisation des actions du Programme Régional de la Forêt et du Bois, document stratégique s'appliquant sur la période 2021 – 2031.

L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

- Avancement des fiches actions du PRFB
 - Amélioration de la connaissance des forêts privées (DAAF)
 - Etude de la filière bois (Département)
 - Promotion de la réalisation et des savoir-faire (CMA)
 - Renouvellement des forêts de production publiques (ONF)
 - Développement d'une filière bois-énergie (ONF, ALBIOMA, DAAF)

- Accompagnement des propriétaires privés
- Formations liées à la filière forêt-bois (DAAF, CMA, Région)
- Bilan de la première phase du Plan de Relance
- Présentation du Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) en cours de finalisation
- Avis de la CRFB quant à l'exercice par le Préfet des missions de CRPF en l'absence actuelle de cette structure
- Bilan des Assises de la Forêt et du Bois

La séance a débuté à 14h10. Elle a été close à 16h30.

Déroulé de la séance et principales interventions

Le Directeur de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt introduit la séance en remplacement de M. le Préfet.

Le vice-président du Conseil Régional rappelle les souhaits de la présidente de construire un lycée forestier et des métiers du bois dont l'implantation reste encore à définir. La Région souhaite structurer la filière et créer du développement économique à travers une gestion raisonnée des surfaces à potentiel productif, notamment pour optimiser la part du bois énergie consommé produit localement tout en préservant la biodiversité.

Avancement des fiches actions du PRFB

La DAAF présente les résultats de l'étude de la structure et des peuplements de la forêt privée (**Action 1**). 40% des forêts privées ont été prospectées, et plusieurs gisements de bois énergie sont présents en forêt privée.

La DEAL pose la question de l'origine des forêts privées. Celle-ci est diverse puisqu'une partie, située quasi exclusivement en bordure du Parc, est constituée de forêts primaires à très forte valeur environnementale tandis qu'une autre est secondarisée (friches succédant à d'anciennes activités agricoles ou anciens boisements d'espèces exotiques principalement destinés à la production de bois énergie).

L'ADEME pose la question de la structure foncière type des propriétés privées. La forêt privée est moins morcelée qu'en métropole. M. Bernard De Palmas ajoute qu'une partie importante de cette forêt est concernée par l'indivision et présente des problèmes d'accessibilité. La contrainte de l'indivision n'est pas un écueil insurmontable à la valorisation de la forêt selon la DAAF. M. De Palmas insiste sur la présence souvent incohérente d'EBC en forêt privée. La DAAF rappelle que le classement EBC n'interdit pas les aménagements strictement destinés à la gestion forestière. Mme Dugain souligne la valeur historique des forêts privées et l'importance de connaître cette histoire, notamment pour éclairer les choix sylvicoles actuels.

Le Département présente les premiers éléments de diagnostic issus de l'étude évaluative et prospective de la filière bois à La Réunion (**Action 2**).

La Chambre des Métiers et de l'artisanat présente ses réalisations sur le thème de la promotion de l'artisanat bois (**Action 4**) et l'actualité économique des entreprises du secteur, au nombre de 970. Le

secteur est en difficulté mais il donne des signes de reprise. Une étude est commanditée par la CIVIS sur le centre artisanal bois de La Rivière Saint Louis.

Le DAAF s'interroge quant à la possibilité d'atteindre l'objectif de 15% de matériaux bois dans les nouvelles constructions compte tenu de la production actuelle de bois à La Réunion.

L'ONF présente ses activités de renouvellement des forêts publiques de production et les contraintes à l'augmentation des surfaces annuelles régénérées (**Action 5**). La surface annuelle régénérée en cryptomeria est de 4ha alors que la surface d'équilibre est de 13,5 ha. Un projet du fond Agir pour la forêt permettrait de planter 4ha supplémentaire en cryptomeria. Autrement, pour disposer de nouvelles surfaces, il faudra se tourner vers la forêt privée.

Les tamarinaies présentent un retard dans le renouvellement volontaire lié à l'effet psyllés. Un schéma de desserte reste à mettre en place pour aller chercher d'autres tamarins.

L'entreprise Sciages de Bourbon s'interroge sur la possibilité de confier la plantation en forêt publique à des entreprises privées pour accélérer le renouvellement. L'ONF insiste sur le fait que cela impacte son bilan financier quoiqu'il arrive et que l'obstacle principal est d'ordre comptable.

La DEAL questionne le fait que le cryptomeria est une essence optimale pour la production de bois à La Réunion. L'ONF rappelle l'importance des essais réalisés il y a 50 ans (200 essences exotiques testées sur l'île). Les contraintes budgétaires actuelles ne permettraient pas de reproduire ou de poursuivre des essais de cette ampleur. Le cryptomeria s'est avéré être une essence à croissance relativement rapide, adaptée à une multitude d'usages et résistante aux cyclones.

L'ADEME pose la question de l'adaptation des essences à la sécheresse saisonnière et plus largement au changement climatique. L'ONF affirme l'existence d'un décalage de 15 ans à La Réunion par rapport à la métropole dans l'impact du changement climatique. Les effets sont donc encore assez méconnus. L'ADEME peut financer des études ou un projet pilote pour tester l'adaptation d'essences voire d'itinéraires techniques au changement climatique, ainsi que d'essais de production de bois de couleur (Benjoin pour sa croissance rapide par exemple).

L'ONF présente les perspectives de la filière bois énergie (**Action 6**). M. Benjamin Cousin insiste sur les contraintes réglementaires de la directive européenne RED II : le bois acheté par l'entreprise ne pourra pas provenir de défrichements ; donc d'opérations de reconquête d'espaces agricoles. La traduction en loi française de cette directive RED II vient de sortir ; un guide d'application doit bientôt paraître et son analyse pourrait permettre de voir quelles adaptations peuvent être trouvées notamment pour la valorisation énergétique du bois issu de l'agro pastoralisme.

M. Chabriat souligne que l'acceptation sociale de l'importation de bois comme combustible pour les centrales thermiques n'est pas acquise.

La DAAF présente son action pour l'accompagnement des propriétaires privés (**Action 8**), notamment sur l'incitation à la production de documents de gestion durable. L'importance de cette mission d'accompagnement des propriétaires privés dans leurs démarches est soulignée par plusieurs membres.

La DAAF et la CMA présentent des éléments quant aux besoins de formation dans le domaine forestier et du travail du bois (**Action 10**).

M. Chabriat s'interroge sur la connaissance des formations et des usages dans la zone océan indien. L'ADEME et l'AFD auraient des éléments à ce sujet. L'idée d'un programme interrégional est émise.

Mme Dugain porte à connaissance l'intérêt des propriétaires privés, entre autres, pour des formations pour adultes sur la production de plants forestiers. L'AFPAR pourrait les porter.

Le PNR rappelle la tenue d'un séminaire le 13 Avril (initialement prévu au 21 février) sur la thématique des besoins en formation dans le domaine de la gestion et de la restauration des espaces naturels.

Le DAAF sollicitera le SFD pour identifier les besoins de formation dans le domaine de la gestion et de l'exploitation forestière.

Premier bilan du Plan de Relance

La DAAF présente les projets financés via le Plan de Relance. De nouveaux crédits pour la forêt seront octroyés dans le cadre du plan « France Relance 2030 ».

Présentation du SRGS

La DAAF présente la structure et quelques éléments du Schéma Régional de Gestion Sylvicole, un document cadre pour la forêt privée. Plusieurs membres souhaiteraient compléter la liste des essences recommandées. Ce document va être transmis aux membres de la CRFB pour qu'ils puissent y apporter des remarques.

Avis favorable de la CRFB quant à l'exercice par le Préfet des missions de CRPF en l'absence actuelle de cette structure

Le Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs souhaiterait prendre une part plus importante dans ces missions. Il admet avoir besoin de se structurer avant de l'envisager.

Le DAAF affirme vouloir rendre ces missions le jour où une structure de type CRPF sera créée. C'est une prise en charge temporaire.

La Commission rend un avis favorable sur la proposition d'exercice des missions de CRPF par le Préfet, dans l'attente qu'un CRPF soit créé à l'initiative des propriétaires privés.

Assises de la forêt et du bois

Sciages de Bourbon aurait souhaité que la CRFB soit consultée pour les Assises de la forêt. La DAAF explique que les délais imposés par les organisateurs (MTE et MAA) étaient trop courts pour envisager une consultation formelle de la CRFB, c'est pourquoi seul le Comité de pilotage a été consulté.

La clôture des Assises est annoncée courant février. Il est probable que le Ministre de l'Agriculture et de la Forêt fasse des annonces à cette occasion, notamment concernant le plan « France Relance 2030 ».